



Utilisation sécuritaire de la tronçonneuse

Équipement pour assurer la sécurité des opérateurs

Recommandations relatives à l'ÉPI

L'équipement de protection individuelle (ÉPI) représente la dernière protection contre les blessures dans les milieux de travail dangereux. Les normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) servent généralement de référence pour le choix de l'équipement. Une évaluation des risques doit être effectuée afin de déterminer l'ÉPI approprié selon la tâche à accomplir et les conditions de travail.

L'ÉPI approprié pour les utilisateurs de tronçonneuses comprend les éléments suivants :

- **Protection de la tête :** une protection de la tête homologuée CSA ou ANSI doit être portée. Elle doit être en bon état et très visible. Tout casque de sécurité craqué, très égratigné ou brisé doit être remplacé immédiatement.
- **Une protection auditive,** comme des bouchons d'oreilles ou des coquilles antibruit, doit être portée. Choisir une protection auditive simple ou double bien ajustée afin de réduire le bruit à un niveau sécuritaire.
- **Lunettes de sécurité :** Les lunettes de sécurité homologuées CSA protègent les yeux contre les débris projetés.
- **Écran facial :** Utiliser une visière forestière fixée au casque de sécurité. Elle permet une bonne circulation de l'air tout en protégeant le visage contre les éclats de bois et les branches qui peuvent fouetter le visage.
- **Vêtements haute visibilité :** Les travailleurs doivent porter, au minimum, une chemise, un gilet ou un manteau haute visibilité conforme à la norme CSA Z96. Les vêtements doivent avoir des bandes réfléchissantes lorsque le travail est effectué dans des conditions de faible éclairage. Les combinaisons sont également acceptées si elles respectent la norme. Éviter les gilets en filet, puisqu'ils offrent moins de visibilité à grande distance et peuvent facilement s'accrocher aux branches.



Utilisation sécuritaire de la tronçonneuse

Équipement pour assurer la sécurité des opérateurs

Recommandations relatives à l'ÉPI (suite)

- **Gants ou mitaines pour la tronçonneuse :** Les gants ou mitaines doivent avoir la paume en cuir, être résistants aux coupures et hautement visibles.
- **Pantalons ou jambières de protection contre les tronçonneuses :** Utiliser des modèles de classe A offrant une protection complète à l'avant des jambes, de l'aine jusqu'aux chevilles, ainsi qu'une protection supplémentaire à l'arrière des jambes, du milieu du genou jusqu'aux chevilles. Les équipements doivent être conçus pour arrêter une chaîne se déplaçant à une vitesse de 3 600 pieds par minute.

Faites attention lors de la réparation des ÉPI. Réparer avec prudence les pantalons de protection déchirés. Ne pas coudre à travers le matériau protecteur en Kevlar. Les fibres doivent demeurer libres afin de pouvoir arrêter la chaîne d'une tronçonneuse.

- **Bottes de sécurité :** Porter des bottes homologuées CSA avec embout de protection, soutien aux chevilles, matériau résistant aux coupures et semelles à bonne traction. Certaines bottes portent une étiquette verte avec un symbole d'arbre et sont spécialement conçues pour le travail à la tronçonneuse.

Pour plus d'informations et d'aide, [veuillez contacter Sécurité au Travail dans le Nord.](#)